

pu faire un enfant, ses paroles ouvraient pour eux une percée lumineuse au milieu des ténèbres.

— Commencez-vous à entrevoir le mobile du crime ? demanda le commissaire aux délégations.

— Je n'entrevois absolument rien... Quand j'aurai le mobile, j'aurai le criminel... Sachons d'abord quels sont les gens assassinés et nous pourrons sans doute ensuite raisonner par déduction... Il faut que je voie les deux victimes.

— Tout de suite ?

— Sinon tout de suite, du moins aujourd'hui... Il résulte du procès-verbal que l'homme assassiné avait sur lui sa montre, sa chaîne, un porte-monnaie bien garni ; donc le vol n'a pas été le motif de l'assassinat, et je le prouve :

— Admettons que la victime ait été munie d'une forte somme de billets de banque renfermés dans un portefeuille...

— Un assassin, voleur de profession, ne néglige rien... Après avoir pris le portefeuille dans la poche du pardessus, il aurait certainement fouillé les poches du pantalon et celles du gilet.

— Remarquez que j'admets, non comme certaine mais comme très probable, l'existence d'un portefeuille... Un voyageur n'arrive point de Calais sans avoir sur lui un papier quelconque pouvant établir son identité, ne fût-ce qu'une enveloppe de lettre avec le timbre de la poste, à moins toutefois qu'il n'ait intérêt à cacher cette identité...

Le juge d'instruction prit la parole.

— L'absence de toute marque au linge ne vous ferait-elle point incliner vers cette supposition ? demanda-t-il.

— Peut-être, je n'oserais conclure... Beaucoup de célibataires achètent du linge tout fait et ne s'occupent point d'y faire broder leurs initiales, et les blanchisseuses suppléent à l'absence de toute marque par un signe hiéroglyphique en fil rouge... Nous vérifions cela... Je désirerais examiner la montre et le porte-monnaie trouvés sur la victime...

— A l'instant.

M. de Gibray prit dans l'un des tiroirs de son bureau la montre et le porte-monnaie et les présenta à Aimée Joubert.

Elle ouvrit le premier des deux objets, après en avoir examiné l'extérieur.

— Porte-monnaie de pacotille, coûtant tout au plus trois francs... fit-elle ensuite ; c'est ce qu'on appelle un article de Paris, acheté dans quelque bazar... Le cuir en est fatigué, usé par places... dont il se servait depuis longtemps déjà... Jamais un homme du monde n'en aurait fait usage... Il contient seize napoléons d'or et sept francs de monnaie blanche, total : trois cents vingt-sept francs... Si l'homme venait passer quelque temps à Paris, il avait certainement sur lui d'autres valeurs, à moins qu'il ne dût toucher de l'argent chez un banquier... Tout cela est à éclaircir...

Aimée Joubert referma la porte-monnaie et s'occupa de la montre dont elle fit jouer les charnières, puis elle dit :

— Montre de Genève assez belle, à remontoir, échappement à ancre, huit trous en rubis, mais de s'montres comme celle-là on en trouve partout pour cent écus... Il s'en vend par an des millions !... et rien de gravé sur la boîte... Ce n'est pas encore cela qui servira d'indice...

Elle ajouta, en s'adressant au juge d'instruction :

— N'y avait-il pas autre chose sur les victimes ?

— Sur l'homme, non. mais la main crispée de la femme serrait une mèche de cheveux appartenant sans doute à l'assassin.

— Oui, c'est vrai... j'oubliais ce détail... il est pourtant d'une importance capitale !... Voulez-vous me remettre ces cheveux ?

— Voilà... me dit-il.

M. de Gibray ouvrit un carton, y prit un petit papier qu'il déplia, et exhiba la mèche blonde enfermée dans ce papier.

Aimée Joubert prit la mèche, parut l'étudier avec une extrême attention et demanda :

— Avez-vous une loupe ici ?

— En voici une... répondit M. de Gibray en lui

présentant une de ces loupes à verre fortement grossissant dont se servent les amateurs de tableaux anciens pour distinguer les repeints sous le vieux verni.

La policière prit cette loupe de la main droite, se rapprocha de la fenêtre afin de se trouver en plein jour, et étudia de nouveau la mèche blonde à l'aide du verre grossissant.

Ce nouvel examen fut long.

Il se passa plus de cinq minutes avant qu'Aimée Joubert formulât cette question :

— Le médecin a-t-il vu ces cheveux ?

— Oui.

— Quel a été son avis ?

— Que la victime, en luttant contre son meurtrier, avait saisi cette mèche qui lui était restée dans la main.

Un sourire moqueur vint aux lèvres d'Aimée.

— Pas fort, votre médecin ! s'écria-t-elle. Pas fort du tout !

— Comment ? A quel propos ? demanda M. de Gibray très surpris.

— Il aurait pu vous dire qu'au lieu de trouver ces quelques cheveux entre les doigts de la morte, on aurait tout aussi bien pu y trouver une perruque entière...

— Une perruque ! répéta le juge d'instruction.

— Parfaitement... L'assassin était déguisé et comme, sans le moindre doute, il est brun, il portait une perruque blonde qui vous a dévoyés complètement...

LXV

En dépit de l'extrême gravité de la situation, Aimée Joubert eut quelque peine à garder son sérieux en voyant la mine déconfite et penaude des trois magistrats.

— Regardez... poursuivit-elle au bout d'une seconde. Ces cheveux n'ont pas de racines... ils ont été non arrachés dans une lutte violente, mais coupés aux ciseaux pour confectionner une perruque.

Le juge d'instruction, le chef de la sûreté et le commissaire aux délégations s'armèrent de la loupe et examinèrent la mèche blonde comme Mme Rosier l'avait fait avant eux.

— C'est vrai... firent-ils successivement.

— Tout est donc à recommencer... reprit la policière. Les témoins ont été trompés comme vous, ce qui fait que nous n'avons rien, ou du moins bien peu de chose à retenir de leurs dépositions. Mais qu'importe ? Le défaut est relevé, comme disent les chasseurs, et nous trouverons la vraie piste... Autre chose : Les procès-verbaux constatent, n'est-ce pas, que le linge de la femme, de même que celui de l'homme, ne portait aucune marque ?

— Aucune.

— Ce détail me paraît de la plus haute importance... Qu'un homme ait négligé de faire marquer son linge, cela se comprend ; mais une femme c'est différent... Si insouciance qu'elle puisse être, ses chemises et ses mouchoirs sont marqués... Dans le cas contraire, c'est qu'elle a quelque intérêt à ce qu'ils ne le soient pas... Pendant le temps passé à la préfecture, j'ai constaté à maintes reprises que les gens, hommes et femmes, faisant partie d'une association de malfaiteurs, portaient invariablement du linge non marqué, ou dont la marque n'était pas la leur... Ils agissaient ainsi dans le but de dépiester la police s'ils étaient pris.

— Que prétendez-vous conclure de cela ? demanda M. de Gibray.

— Rien encore de précis... cependant nous pourrions, sans que j'en sois surprise le moins du monde, nous trouver en face, non d'une individualité isolée, mais d'une bande...

— Vous croyez ?...

— Encore une fois je n'affirme rien, mais la supposition me paraît très admissible... Je désire maintenant voir les victimes...

Trois heures sonnaient à la pendule du cabinet du juge d'instruction au moment où Aimée Joubert prononçait ces dernières paroles.

L'huissier de service vint annoncer que le comte Yvan Smoiloff attendait dans la galerie.

— Introduisez-le dans une minute... commanda Paul de Gibray.

Quand l'huissier fut sorti, il ajouta en s'adressant à Aimée Joubert :

— Le jeune homme que vous allez voir est le comte Kourawieff, mais, jusqu'à nouvel ordre, vous devez le connaître seulement sous le nom d'Yvan Smoiloff.

Mme Rosier répondit par un signe de tête affirmatif.

Elle se sentait troublée profondément.

L'approche du fils de cette belle comtesse Kourawieff, son ancienne maîtresse assassinée par Pierre Lartigues, la bouleversait.

Elle avait vu, tout enfant, le comte Yvan jouant sur les genoux de sa mère, douce et charmante créature qui le dévorait de caresses.

Il lui sembla revoir cette famille heureuse, unie, ces deux époux jeunes et beaux, éperdument épris l'un de l'autre et que la main d'un lâche meurtrier allait séparer.

Elle se souvint que ce misérable était son amant, le père de l'enfant qu'elle portait alors dans son sein ; elle se souvint qu'elle avait passé pour être sa complice...

Son cœur se serra ; un nuage voila ses yeux ; il lui fallut faire un appel à toute son énergie pour ne pas défaillir.

Le trouble de la pauvre femme était visible. Elle vacillait littéralement sur sa chaise.

— Contenez votre émotion... lui dit vivement Paul de Gibray. Soyez maîtresse de vous-même...

La voix du juge d'instruction lui rendit à la fois la force morale et la force physique.

Les battements impétueux de son cœur s'apaisèrent ; son visage s'immobilisa.

Yvan Smoiloff franchit le seuil.

Il salua tout le monde et se dirigea vers M. de Gibray qui lui tendait la main.

Aimée Joubert, à l'aspect de ce jeune homme qu'elle n'avait vu que tout petit enfant, mais qu'elle reconnut tant il ressemblait à sa mère, sentit ses yeux devenir humides.

Elle pensa à son fils à elle, à Maurice qu'elle adorait et dont le père infâme avait assassiné la comtesse Kourawieff.

— Je ne me suis point fait attendre, j'espère ?... demanda Yvan Smoiloff au juge d'instruction.

— Non, monsieur le comte... répondit ce dernier.

Il ajouta, en désignant Aimée Joubert :

— Et voici la personne dont nous vous avons parlé hier...

Le comte Yvan regarda la policière et fit un pas vers elle.

Aimée tremblait de tout son corps.

— Madame, lui dit le jeune Russe, votre présence me rappelle de bien cruels souvenirs... Elle renouvelle le deuil de toute ma vie... Elle me reporte aux jours lointains de mon enfance où vous étiez une amie pour moi, car je me souviens de vos baisers et de vos sourires, comme je me souviens du crime qui m'enleva ma mère... Je sais, madame, ce que vous avez souffert injustement... Je sais qu'accusée par un infâme, il fallut vous débattre contre la colomnie, faire éclater votre innocence !... Je sais avec quel courage indomptable, avec quelle énergie jamais défaillante, vous avez cherché l'assassin de ma mère, l'homme qui voulait me perdre, et je sais comment vous avez prouvé son crime. Je vous admire, madame, et je suis heureux de vous voir aujourd'hui, car vous serez mon alliée, je l'espère, dans la lutte que je vais soutenir contre notre ennemi commun, si longtemps et si vainement poursuivi, et dont je crois avoir retrouvé la piste...

— Monsieur le comte, répondit Aimée Joubert avec une émotion qu'il lui fut impossible de cacher tout à fait, à vingt-trois ans de distance j'ai éprouvé deux grandes joies... La première il y a vingt-trois ans, quand le verdict du jury me déclara non coupable d'un crime qui me faisait horreur. La seconde, tout à l'heure, en vous écoutant... Vous venez de m'ab-